

Comment sélectionne-t-on les receveurs ?
(retranscription du commentaire de l'animation)

Les malades qui peuvent bénéficier d'une greffe d'organes sont inscrits sur une liste d'attente gérée par l'Agence de la biomédecine. La durée de cette attente dépend du nombre de greffons disponibles et des facteurs biologiques propres à chaque personne en vertu du principe de compatibilité « donneur – receveur ». Les greffons sont attribués selon des règles de répartition très précises et homologuées par des autorités de santé qui respectent les principes d'équité, d'éthique médicale et d'efficacité. La répartition suit deux principes : priorité médicale et déplacement géographique. Certains patients sont prioritaires. Les receveurs dont la vie est menacée à court terme, les enfants, les receveurs dont la durée d'attente est particulièrement longue, les receveurs dont les caractéristiques sont très proches de celles du donneur comme le poids, la taille ou le groupe sanguin. On s'efforce également de réduire le temps entre le prélèvement et la greffe en diminuant au maximum la distance à parcourir pour le greffon. Objectif : préserver sa qualité et optimiser les réussites de la greffe.